



Tenté de semer les céréales d'hiver tôt ? Plutôt à gérer au cas par cas !

L'automne 2019 a montré combien la météo pouvait être capricieuse : une longue période de sécheresse suivie de nombreuses séquences pluvieuses laissant peu de créneaux pour semer dans de bonnes conditions. A contrario, en 2020, les échecs de désherbage ont été beaucoup moins nombreux qu'au cours des années précédentes. Alors, essayer d'anticiper les semis au cours de l'automne qui arrive est tentant, oui ou non ? Raisonnablement, la réponse à cette question n'est pas aussi tranchée sur le plan de la gestion des mauvaises herbes :

- Sur les parcelles historiquement propres ou peu infestées, saisir les opportunités de semis précoces.
- Sur les parcelles reconnues comme souvent affectées par les échecs de désherbage, en particulier sur les graminées adventices, mieux vaut échelonner jusqu'à décaler les dates de semis, les plus sales étant implantées en dernier, voire jusqu'à fin octobre.

Dans tous les cas, garder en mémoire que l'efficacité des herbicides est rarement satisfaisante. Ces derniers ne constituent plus que la dernière étape d'un raisonnement qui place l'agronomie en priorité puis la chimie comme dernier maillon de la chaîne de lutte contre les mauvaises herbes, en particulier les graminées adventices.

De plus en plus, dans un contexte d'aléas climatiques fréquents et sévères, il ne faut pas « mettre tous ses œufs dans le même panier ». Echelonner les dates de semis c'est rechercher à partager les risques : limiter les effets des accidents climatiques, réduire les infestations de mauvaises herbes et mieux contrôler les pullulations de ravageurs d'automne dont les pucerons vecteurs de la jaunisse nanisante.

Dans les parcelles les plus à risque d'infestation par les mauvaises herbes, il faut profiter du retour des pluies pour réaliser des faux-semis avant de semer les céréales.

Un faux-semis est un travail superficiel du sol fin et rappuyé (moins de 5 cm de profondeur) qui a pour objectif de stimuler la levée des adventices puis de les détruire avant l'implantation de la culture. La réussite de l'opération est liée à l'humidité du sol pendant l'interculture.

Il est également opportun de profiter de ce créneau pour favoriser les repousses de blé avant les semis d'orge d'hiver ou de printemps semées à l'automne.

Avec l'obligation absolue de semer sur un sol propre, détruire les adventices et repousses issues des faux semis est réalisable soit chimiquement, soit mécaniquement, soit les deux. Dans le second cas, utiliser des outils qui travaillent toute la surface (par exemple les cultivateurs à 2 ou 3 rangées de dents et disques de nivellement) et surtout en intervenant avant un épisode sans pluie afin d'accélérer la mort des plantes par dessèchement.



Cover crop



Travail partiel
du sol par les
disques (60%
de la surface
travaillée)

ARVALIS – Boigneville le 11/09/2008

Vibroculteur avec
pattes d'oie

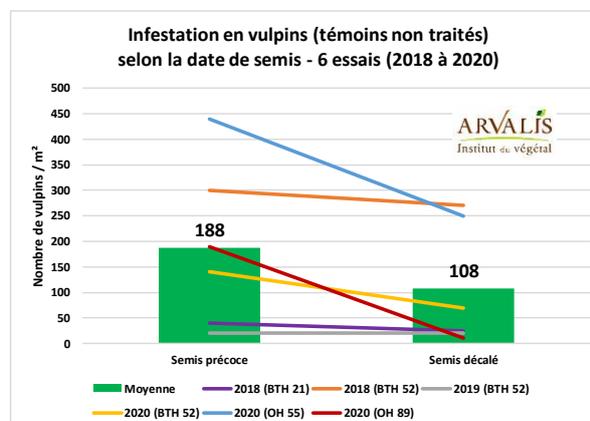


Déracinement plus
complet des adventices
(90% de la surface
travaillée)



Décaler les dates de semis sur les parcelles les plus sales : pivot au 15-20 octobre

Depuis 2018, les expérimentations sont nombreuses pour mesurer l'effet d'un décalage de la date de semis sur l'infestation en graminées, vulpins en particulier. Par exemple, sur une synthèse de 6 essais réalisés par Arvalis dans le ¼ nord-est de la France, en moyenne, c'est 43% de vulpins en moins pour un semis décalé en 2^{ème} quinzaine d'octobre par rapport à un semis plus précoce.





Objectif Cultures Propres
Bourgogne Franche - Comté

MESSAGE 1 – 28/09/2020

Dans les parcelles historiquement les plus sales, le décalage de la date de semis n'est pas synonyme de rendement moindre mais c'est un levier agronomique prioritaire. Dans ces situations, la dépense herbicides peut rapidement s'envoler et atteindre 150 €/ha sur un semis précoce, sans assurance de bonne efficacité ni de réalisation du meilleur rendement tant l'infestation en adventices est importante. Ainsi, la perte de potentiel liée au décalage de la date de semis est compensée par un désherbage proche de la perfection.

Le décalage de la date de semis est également efficace vis-à-vis des brômes. En revanche, il l'est moins pour les dicotylédones, par ailleurs moins problématiques.

Enfin, le décalage de la date de semis sera d'autant mieux valorisé que la variété de blé retenue n'est pas implantée au-delà de la fin de sa plage optimale. Sans être exhaustif, le tableau ci-dessous présente les plages de dates de semis des variétés de blés les plus cultivées dans la région.

1 ^{er} octobre	5 octobre	10 octobre	15 octobre	25 octobre	5 novembre
ARKEOS - BOREGAR – CHEVIGNON - COMPLICE - FRUCTIDOR – KWS EXTASE – KWS DAG - (RGT PERKUSSIO)					
		CALABRO - LG ABSALON – NEMO - RUBISKO – SYLLON – (WINNER) – (KWS SPHERE) – (HANSEL) - LIPARI – RGT DISTINGO – HYKING - WINNER			
			APACHE - LG ARMSTRONG – UNIK – APRILIO – CALABRO – SY ADORATION - RGT MONTECARLO - (GRIMM)		
				GONCOURT - OREGRAIN – ORLOGE – PROVIDENCE - SY ADORATION-TENOR- OBIWAN – REBELDE - (KWS ULTIM) – (TALENDOR)	
					FILON – DESCARTES – IONESCO – SY PASSION – FANTOMAS – (SY ROCINANTE)

Du côté des jours disponibles pour semer, 8 années sur 10, on dispose de 8 à 12 jours sur chacune des deux quinzaines du mois d'octobre. C'est en revanche plus compliqué dès que le mois de novembre arrive.

Du côté des orges d'hiver, espèce moins souple vis-à-vis de la date de semis, éviter de semer au-delà du 20 octobre. VISUEL, très précoce à la reprise de végétation peut être implantée en fin de la période optimale.

Article rédigé par les partenaires de « Objectif Cultures Propres » (OCP) Bourgogne Franche - Comté :

PELCE Luc et CHAVASSIEUX Diane (ARVALIS), AUBLET Karen (CA21), BONNIN Emmanuel (Soufflet Agriculture), BOUCHIE Jean Michel (Axereal), BOULLY Christine (Bourgogne du Sud), CHOPARD Patrick (CA39), COURBET Emeric (CA70), DELATTRE Marc (Columa Vegephyl), FLAMAND Romain (SAS Bresson), GELOEN Michael (Terres Inovia), GUITTARD Jean Michel (Terre Comtoise), KOEHL Philippe (Interval), LACHAUD Dominique (SAS Ruzé), LOISEAU Marie-Agnès (CA89), MIMEAU Mickael (Dijon Céréales), PETIT Amélie, (SeineYonne), PETIT Marie-Sophie (CRA BFC), SCHNOEBELEN Franck (CA25-90), VILLARD Antoine (CA71) et ZAMBOTTO Cédric (CA58).